

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 30 mars 1904, M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers, est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour, M. Henry-François Cabirau, Ingénieur des constructions civiles, Membre du Comité d'organisation de l'Exposition de canots-automobiles, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

L'article 49 du Code Civil est complété par la disposition suivante :

« En cas d'exposition ou d'abandon d'enfant, l'officier de police qui en aura été instruit sera tenu de dresser procès-verbal de l'état de l'enfant, de son sexe, de son âge apparent, des marques extérieures, vêtements et autres indices qui peuvent éclairer sa naissance ; il recevra aussi les déclarations de ceux qui auraient quelques connaissances relatives à l'exposition de l'enfant. Il devra remettre, dans les vingt-quatre heures, à l'officier de l'état civil, une expédition du procès-verbal qui sera transcrit sur les registres doubles des actes de naissance. L'officier de l'état civil donnera un nom à l'enfant. »

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le deux avril dix-neuf cent quatre.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
ED. DE LATTRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTE

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de M. l'enseigne de vaisseau Sauerwein, aide de camp, a déjeuné, hier lundi à Menton, chez LL. AA. RR. la Princesse Clémentine et le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha.

La première Exposition internationale de canots-automobiles, qui a été solennellement ouverte

mercredi dernier en présence de S. A. S. le Prince Albert, est un événement dont le succès considérable a été constaté avec enthousiasme par toute la presse et par la foule des sportmen de marque, venus à cette occasion dans la Principauté. Ce magnifique résultat fait le plus grand honneur à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, qui a eu l'intelligente initiative de cette Exposition et aux collaborateurs qui en ont, avec lui, assuré si rapidement la merveilleuse réalisation.

C'est au milieu d'une affluence mondaine énorme, comprenant tout ce que notre pays et les villes voisines comptent de hautes notabilités, que S. A. S. le Prince a fait, mardi, à 2 heures et demie de l'après-midi, son entrée dans le stand si élégamment installé à la Condamine. Son Altesse Sérénissime a été reçu par M. Camille Blanc, entouré des principaux membres du Comité de l'Exposition. Après une échange d'aimables compliments, le Prince, devant lequel s'ouvrait respectueusement les rangs de la foule des invités, a longuement parcouru le stand, dont l'aménagement et l'outillage sont, en tous points, remarquables. La mise en marche et la manœuvre du grand pont roulant ont été particulièrement admirés. Examinant ensuite chacun des canots et écoutant avec autant de bienveillance que de compétence les explications qui Lui étaient fournies par les principaux exposants, Son Altesse Sérénissime a exprimé, à maintes reprises, le vif intérêt qu'Elle prenait à cette visite.

Voici la liste complète, avec leur numéro d'inscription, des canots-automobiles exposés :

**Canots de Bossoir.** — 1. Peugeot IV, à la Société Peugeot ; 2. Loodit, à MM. Despujol et Pinaud ; 33. Dalifol III, à la Société Dalifol et Cie ; 36. Bayard II, à M. Clément ; 38. Sans-Atout, à la Société Le Marchand, Vincent et Cie ; 23. Allo IV, à la Société des Auto. Ader ; 24. Allo V, à la Société des Auto. Ader ; 14. Allo I, à la Société des Auto. Ader.

**Racers (1<sup>re</sup> Série).** — 26. Peugeot I, à la Société Auto. Peugeot ; 41. Princesse-Elisabeth, à MM. Pirmez ; 16. Titan II, M. Mestayer ; 46. Riri II, à MM. P. Delaunay-Belleville ; 7. La Rapée II, à M. Avolée ; 15. La Rapée III, à MM. Tellier ; 35. Allo VII, à la Société des Téléph. Ader ; 34. Le Perrot-Duval, à M. de la Fresnaye ; 33. Marsouin II, à M. Bertin.

**2<sup>e</sup> Série.** — 13. Mercedes II, à Jellineck Mercedes ; 30. Mercedes I, à M. Charley ; 41. Napier Minor, à M. S. F. Edge ; 42. Trèfle-à-Quatre, à MM. Richard-Brasier ; 52. Poupoule, au comte de Méry.

**3<sup>e</sup> Série.** — 31. Napier, à M. H. Deutsch ; 8. Piouitt IV, à M. Damoy-Picon ; 21. Le Dubonnet, à M. Marius Dubonnet ; 6. Lutèce, à MM. Tellier ; 47. Parisienne II, à la Société Parisienne ; 54. Côte d'Azur, au comte de Méry ; 55. Amélie-Ancel, à M. Ancel.

**Cruisers (1<sup>re</sup> Série).** — 2. Loodit, à MM. Despujols et Pinaud ; 3. New-York, à MM. Fournier et Knopf ; 10. Arion III, à M. Fayaud ; 14. Allo I, à la Société des Auto. Ader ; 17. Marguerite, à M. Jacques Depret ; 19. Dalifol II, à la Société Dalifol et Cie ; 23. Allo IV, à la Société Ader ; 24. Allo V, à la Société Ader ; 25. Allo VI, à la Société Ader ; 37. Le Dauphin, à M. Thorrand ; 48. Cake-Walk, à M. Laurent.

**2<sup>e</sup> Série.** — 20. Peugeot II, à la Société Peugeot ; 72. Peugeot III, à la Société Peugeot ; 45. Le Nougentais, à M. Caillois ; 9. Arion II, à M. Fayaud ; 28. Titan III, à M. Desmarais ; 53. Girondin, à M. P. Chaudard ; 22. Allo III, à la Société Ader ; 40. Héraud, à M. Héraud ; 39. Moustique, à M. Fabret ; 12. Consul, à MM. Arthur et Valton.

**3<sup>e</sup> Série.** — 74. Suzy, à M. Paul Meyan ; 32. Vas-y, à

M. Jean ; 54. Poupoule au comte de Méry ; 49. France, à la Compagnie d'armement d'Antibes ; 5. Usona II, à MM. Fournier et Knopf ; 4. New-Port, à MM. Fournier et Knopf.

**4<sup>e</sup> Série.** — 54. Côte d'Azur, à M. le comte de Méry ; 18. Femina, à M. Dubonnet ; 50. Rotcéh, à M. J. Dar-maros.

**Canots à vapeur.** — 44. Gardner-Serpollet, à M. Legru.  
**Canots de pêche.** 29 Dalifol I, à la Société Dalifol et Cie.

Après avoir minutieusement examiné les canots exposés, S. A. S. le Prince Albert et les personnes de Sa suite se sont rendus dans le salon du Comité, où un lunch était préparé et où, avant de boire à la prospérité désormais assurée de l'Exposition, Son Altesse Sérénissime en a félicité vivement le promoteur, M. Camille Blanc, et lui a témoigné hautement sa satisfaction en lui remettant les insignes d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles. Le Prince a accordé ensuite la croix de chevalier du même Ordre à M. Cabirau, qui, dans l'exécution matérielle, a été le digne collaborateur du Président de l'Exposition.

\* \*

Depuis mercredi, nombre de canots automobiles ont été mis à la mer pour commencer leurs essais, et les évolutions de ces rapides et jolies embarcations à moteur constituent un très attrayant spectacle, auquel s'intéresse chaque jour la foule massée le long des quais de notre rade.

Aujourd'hui, mardi, a commencé la série des courses dont nous publierons les résultats dans notre prochain numéro.

Par Décision Souveraine en date du 30 mars 1904, M. Louis Vèran, marchand de poissons, place d'Armes, à la Condamine, a été nommé fournisseur-breveté de la Maison de S. A. S. le Prince de Monaco.

A l'occasion de sa promotion dans l'Ordre de Saint-Charles, les Sociétés artistiques de la Principauté sont allées dimanche soir, à la villa Varaville, donner une sérénade à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et président du Comité de l'Exposition de canots automobiles. Aux membres de la « Philharmonique », de la Société Chorale « l'Avenir », de « l'Estudiantina », de la « Lyre » et de « l'Accord Parfait », s'étaient joints les bureaux de la « Société des Régates », du « Sport Vélocipédique », de la « Société de Gymnastique » et de « l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères ».

Prenant la parole au nom de toutes les Sociétés, M. de Loth, président de la « Philharmonique », a félicité le nouvel officier de l'Ordre de Saint-Charles. M. Camille Blanc a exprimé ses remerciements. Les diverses Sociétés artistiques ont ensuite donné un concert qui s'est terminé par l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise*. Un très beau lunch a été servi dans les jardins de la villa Varaville, fort coquettement illuminés pour la circonstance.

Dans la matinée de cette charmante fête intime,

les Sociétés monégasques avaient fait parvenir à M<sup>me</sup> Camille Blanc, une magnifique gerbe de fleurs.

Le concours annuel d'élégance d'automobiles avait attiré, mardi dernier, une foule nombreuse sur la place du Casino. Ce concours, où il ne s'agit ni de vitesse ni de puissance de moteurs, mais d'ingéniosité dans le confortable et le bon goût des voitures à traction mécanique, est une création dont l'idée première revient à la Société des Bains de Mer et dont le succès s'affirme chaque jour davantage.

En conséquence du règlement du concours, ne devaient prendre part au défilé de l'après-midi que les vingt-quatre voitures primées par le jury; mais en présence de la quantité et de la qualité des belles automobiles qui se sont présentées, ce chiffre de vingt-quatre a été augmenté de sept, ce qui a porté à trente-un le nombre total des élégantes voitures qui, à deux heures et demie, ont été admises à circuler sous les yeux du public. Voici, avec le nom de leurs propriétaires, la liste de ces voitures qui, devant la tribune du jury, se sont tour à tour arrêtées pour recevoir les prix décernés *ex-æquo* afin d'éviter un classement qui eût été des plus difficiles à établir équitablement :

Landau berline de M<sup>me</sup> la baronne Henri de Rothschild; landau de M<sup>me</sup> Camille Blanc; landaulet électrique de M. E. Dollfus; limousine démontable de M. Micol; voiture de course de M. A.-G. Drexel; tonneau de M. Walker Munroe; phaéton de M. Félix Mayrargue; tonneau de M. Schwab; coupé de M. Garin; tonneau de M. Laurent Bottone; « Roi des Belges » de M. Schmitz; limousine de M. E. de Bary; double phaéton de M. Cortelezzi; landau de M. Dupré; limousine de M. L. Abaye; limousine de M. Ciro Capozzi; double phaéton de M. Auffmordt; limousine démontable de M. Percy G. Edgerley; landaulet de M. Ivan Voronine; limousine de M. A.-G. Drexel; tonneau de M. E. Cuénod; landau de M<sup>me</sup> Gobron; double phaéton de M. Neilson Wintrop; berline du docteur Ladmiral; limousine de M<sup>me</sup> Jeanne Furstenberg; double phaéton de M. Krieger; baquet phaéton de M. Ralph W. Hickox; tonneau de Durazzo de Mayo; limousine de M. Mendel; tonneau de M. Marsiag; tonneau de M. G. de Martini.

Les récompenses décernées à chaque voiture primée, consistaient en de fort beaux objets d'art généreusement offerts par l'Administration de la Société des Bains de Mer, dont le président, M. Camille Blanc, était présent dans la tribune avec MM. Henri de Rothschild, Laroze, Paul Gillibert, Albert Gautier, Gondoin et Padovani, membres du jury.

Le défilé et la remise des prix ont été honorés de la présence de S. A. S. le Prince Albert, qui a pris place dans la tribune, accompagné de S. Exc. M. Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire à Paris, et de M. l'enseigne de vaisseau Sauerwein, Aide de Camp.

Ajoutons que l'excellente *Société Philharmonique* prêtait son dévoué concours à la fête, et la place du Casino avait été, pour la circonstance, très coquettement pavoisée.

Hier, à 5 heures, s'est ouvert à Nice dans la salle de l'Opéra, somptueusement pavoisée, l'important Congrès de Climatotherapie, réunissant sur notre littoral près de 600 médecins de toutes nationalités. Cette belle solennité scientifique a eu lieu sous la présidence de M. le professeur Chantemesse, délégué du Ministre de l'Instruction publique, autour duquel ont pris place S. A. S. le Prince et M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes; MM. Randon, Garnier, Tatin et Serraire, adjoints au maire; les docteurs Huchard, Balestre, Bonnal, Herrard de Bessé, Camous, Moriez, l'enseigne de vaisseau Sauerwein, aide de camp du Prince et Martin, secrétaire particulier du préfet.

M. Philippe Randon, adjoint au maire de Nice, a, le premier, pris la parole au Congrès pour saluer S. A. S. le Prince Albert, en ces termes :

Monseigneur,

Au nom du sénateur-maire, que l'état de sa santé a empêché d'assister à cette cérémonie, au nom de l'administration municipale, je prie Votre Altesse Sérénissime

d'agréer l'assurance de notre reconnaissance pour l'honneur qu'Elle a bien voulu nous faire en assistant à l'ouverture du premier Congrès de climatotherapie.

Puis l'honorable premier adjoint a souhaité la bienvenue à M. le président Chantemesse et à tous les congressistes.

Des allocutions fort applaudies ont été successivement prononcées par M. le docteur Balestre, M. le professeur Chantemesse et le docteur Hérrard de Bessé.

M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes, prend alors la parole. Il souhaite la bienvenue aux congressistes français et étrangers qui se sont réunis à Nice dans un but scientifique et hautement humanitaire. Il remercie tout spécialement le Prince de Monaco de sa présence. Nous avons été accoutumés, en France, dit-il, de voir Son Altesse Sérénissime siéger au milieu de savants dont il partage la science et les travaux. Mais c'est la première fois qu'il nous est donné la fortune de le saluer en cette ville. Qu'il me permette de lui dire combien sa présence nous touche.

Des applaudissements éclatent, qui vont en hommage au Prince. Celui-ci se lève et prononce les quelques mots suivants :

Mon intervention oratoire n'était pas prévue au programme de cette séance. Mais les paroles de bienveillance qui m'ont été adressées ici, ne me permettent pas de vous quitter sans vous en exprimer mon émotion. Tantôt, parlant des villes du littoral, un orateur les a nommées les villes sœurs. Rien n'est plus juste. Un intérêt commun les lie et parmi toutes ces villes sœurs il en est une, la Principauté de Monaco, qui se réjouit de la fortune de ses voisines et qui est heureuse de voir la croissante prospérité de Nice. Personnellement je suivrai avec attention les futurs travaux de tant de savants réunis ici, que je considère comme des confrères.

Une salve prolongée d'applaudissements accueille les paroles du Prince.

La séance a été levée à 6 h. un quart.

La Société des Régates de Monaco a donné mardi dernier, à 8 heures et demie du soir, son banquet annuel à l'hôtel de Paris. S. Exc. M. le Gouverneur Général présidait, ayant en face de lui M. Néri, président de la Société des Régates, et à ses côtés M. Gaston Moch, chef du Cabinet de S. A. S. le Prince; M. Duval, inspecteur en chef de la Marine, directeur de l'inscription maritime de Nice; M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement; M. l'enseigne de vaisseau Sauerwein, aide de camp de S. A. S. le Prince; M. André, consul de France; M. Rosset, consul d'Italie; M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer; M. le contre-amiral Forêt, président de la Société des Régates Cannoises; M. Paul Gillibert, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française; M. Kéogh, vice-consul d'Angleterre; M. Coltelletti, vice-président du Regio-Club italien, et nombre de notabilités de la Principauté et du monde sportif maritime.

Au champagne, M. le Gouverneur Général a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Le cœur sait toujours s'exprimer, quand il s'agit de saluer des convives amis, après des luttes pacifiques entre toutes. Mais, appelé pour la neuvième fois à la présidence d'honneur de la réunion annuelle de la Société des Régates de Monaco, je serais forcément exposé à des redites, si la Principauté, en pleine voie de travaux considérables et d'incessants progrès, n'offrait, dans l'intervalle entre nos fêtes, matière à des observations toujours nouvelles. L'exercice 1903-1904 a été particulièrement bien partagé en sujets qui nous intéressent d'une manière toute spéciale.

Elle a commencé à surgir du sein des eaux, la première jetée du port monégasque. Des centaines d'ouvriers ont arraché à la côte voisine toute une montagne; ils en ont amoncelé les blocs sous nos flots, pour créer un abri au quai Sud, dont la construction se prépare, tandis que le fond de la baie d'Hercule se creuse afin de donner partout accès aux gros navires.

Dès à présent, un refuge suffisant est assuré aux yachts qui prennent part aux courses et aux croisières de toute la région.

A ces régates élégantes, rendez-vous d'une pléiade de yachtsmen justement renommés, s'ajoute, cette année, l'attrait curieux d'une exposition internationale et de courses de canots automobiles.

Une fois de plus, sous le haut patronage du Prince Souverain, par le talent de l'habile ingénieur qui a conçu le projet et par les ressources libéralement consacrées à son exécution, la Société des Bains de Mer a bien mérité du pays.

La récompense ne s'est pas fait attendre. La place affectée à l'Exposition, si remarquablement aménagée, a été retenue pour quatre-vingt embarcations, de tous les types et de toutes les tailles, venant de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique.

Originalité des formes, richesse des matériaux, déploiement de qualités supérieures, de chauffe et de navigabilité, fraîcheur exquise de la décoration, audacieuse puissance du mécanisme tracteur, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans l'enceinte de la Condamine, et, à en juger par les essais préparatoires, les courses qui suivront sont pleines de promesses.

Voilà, pour les régates de l'avenir, un nouvel horizon qui s'ouvre. A côté des yachts aux carènes élancées, offrant hardiment aux vents vastes voiles d'allure si poétique, et dont nous venons d'admirer les charmantes manœuvres, les canots automobiles nous donneront la jouissance de courses de vitesse pleines de péripéties, que l'on pourra suivre de tous les points de notre cirque merveilleux, sans subir les graves inconvénients, les véritables dangers même, qui surprennent le spectateur impuissant à se garer des voitures automobiles lancées en ouragans vertigineux.

Quoi de plus naturel, d'ailleurs, que de voir tout ce qui touche au yachting, sport en suprême honneur dans une contrée dont le Prince lui-même est un maître essence nautique, infatigable à donner l'exemple des recherches patientes et des découvertes utiles à tous, et à propager par la parole comme par l'action des résultats qui prennent une place de plus en plus marquante dans l'évolution humanitaire de notre temps.

Mais, je m'arrête... L'aimable M. Néri m'accuserait avec raison d'usurper son rôle, si je m'étendais sur ce sujet. C'est à lui qu'il appartient de le traiter, comme aussi de remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation des régates et les membres distingués des divers groupes qui se sont gracieusement rendus à son invitation.

Je termine donc en levant mon verre à la santé du dévoué Président de la Société des Régates de Monaco, à son bureau coutumier des plus courtoises et des plus délicates attentions, à ses commissaires pleins de zèle, à tous ses membres; enfin, à la continuation de la prospérité de la Société et à sa chaleureuse confraternité pour les dignes représentants du monde des yachtsmen. Leur arrivée des points les plus éloignés affirme hautement que, si la Principauté n'a peut-être pas mérité constamment, cette année — bien malgré elle — le nom de *Côte d'Azur*, elle a tenu à conserver, et elle y a réussi pleinement, sa réputation de pays de l'harmonie.

A vous tous, Messieurs, et à vos familles!

Après ce discours très applaudi, M. l'amiral Forêt, parlant au nom des Sociétés nautiques du littoral, a levé son verre à la prospérité des régates et des yachtsmen de la Principauté.

M. Sauerwein prend ensuite la parole et, dans une éloquente improvisation qu'il commence en remerciant la Société des Régates de Monaco de l'avoir choisi comme président de son jury, il reporte modestement l'honneur de ce choix à la marine de guerre française à laquelle il appartient, puis faisant l'éloge de la marine de plaisance, il établit un intéressant parallèle entre la navigation à voile et la navigation à vapeur ou automobile qui ont chacune leurs mérites, la première restant pourtant toujours la grande éducatrice des bons marins. Cette vibrante allocution est fort goûtée par les yachtsmen présents au banquet.

M. Néri, président de notre Société des Régates, se lève à son tour pour porter un toast à S. A. S. le Prince Albert, toast qui est unanimement acclamé; il remercie ensuite toutes les autorités présentes, et boit à leur santé ainsi qu'à celle du Maire de Monaco, du représentant de la Marine française, des membres du corps consulaire, de M. le président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, des yachtsmen étrangers, des présidents des Sociétés locales, des représentants de la presse, enfin à tous ceux qui ont collaboré à la réussite de nos fêtes nautiques.

M. Duval, qui assiste au banquet en uniforme

d'administrateur en chef de la Marine, exprime le regret que les préoccupations extérieures aient empêché le Ministère de la Marine d'envoyer en ce moment un navire de guerre dans les eaux monégasques; mais il espère que cette tradition sera reprise dans l'avenir et qu'on verra, à l'occasion des régates de l'année prochaine, fraterniser dans le port de Monaco les marins militaires français et italiens.

Après un dernier et cordial salut de S. Exc. M. le Gouverneur Général, le banquet prend fin et les convives se retirent, emportant le plus agréable souvenir de cette brillante réunion.

\* \* \*

Voici, d'autre part, les résultats des dernières journées de nos régates à voile :

*Troisième jour.*

Les yachts de la cinquième série n'ont pas pris part à la course, l'élégant racer de M. Warrick, *Why-Not*, qui n'avait pas eu de concurrent, a renoncé à faire tout seul la course.

**COUPE ALBERT 1<sup>er</sup>.** — Yachts au-dessus de 20 tonneaux, parcours 15 milles; 2 partants :

- 1<sup>er</sup>, *Magdalen*, à M. Toniatti, temps : 5 h. 54'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Caprice*, à M. Anatra, temps : 6 h. 01' 21''.

**COUPE PELLETAN.** — Yachts de 5 tonneaux n'excédant pas 10 tonneaux, parcours 15 milles; 2 partants :

- 1<sup>er</sup>, *Léda*, à M. Fava, temps : 5 h. 20' 47'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Nemesi*, à M. Anatra, temps : 5 h. 29' 04''.

**COUPE AMIRAL ROUSTAN.** — Yachts de 2 tonneaux 5/10 n'excédant pas 5 tonneaux, parcours 10 milles; 5 partants :

- 1<sup>er</sup>, *Los Dos*, à M. Rossi, temps : 3 h. 48' 51'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Gluckauff*, à M. Stenio, temps : 4 h. 01' 15'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Titave*, à M. Damoy-Picon, temps : 4 h. 10' 31''.

**COUPE DES AÇORES.** — Yachts de 1 tonneau n'excédant pas 2 tonneaux 5/10, parcours 6 milles 1/2; 3 partants :

- 1<sup>er</sup>, *Sander*, à M. Centurini, temps : 2 h. 50' 31'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Guibel*, à MM. Chauchard et Gibert, temps : 2 h. 50' 42'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Lerina*, à M. H. de Pourtalès, temps : 2 h. 54' 06''.

**COUPE DU COMITÉ.** — Yachts n'excédant pas 1 tonneau, parcours 6 milles 1/2; 5 partants :

- 1<sup>er</sup>, *Catalina*, à M. Ravano, temps : 2 h. 47' 57'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Fram*, à M. Lavarello, temps : 2 h. 49' 09'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Ira*, à M. Guigno, temps : 2 h. 50' 42''.

*Quatrième jour.*

**SEPTIÈME, SIXIÈME ET CINQUIÈME SÉRIES RÉUNIES.** — Yachts au-dessus de 10 tonneaux; 2 partants. Parcours 15 milles.

- 1<sup>er</sup>, *Magdalen*, à M. Toniatti, temps : 3 h. 25' 2'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Caprice*.

**QUATRIÈME ET TROISIÈME SÉRIES RÉUNIES.** — Yachts de 2 tonneaux 5/10 n'excédant pas 10 tonneaux; 4 partants. Parcours 15 milles :

- 1<sup>er</sup>, *Léda*, à M. Fava, temps : 3 h. 29' 50'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Titave*, à M. Damoy-Picon, temps : 3 h. 31' 03'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Gluckauff*, à M. Stenio, temps : 3 h. 32' 55''.

**DEUXIÈME ET PREMIÈRE SÉRIES RÉUNIES.** — Yachts de 0 à 2 tonneaux 5/10; 7 partants. Parcours 6 milles 1/2.

- 1<sup>er</sup>, *Chocolat*, à M. Walton, temps : 1 h. 22' 12'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Sander*, à M. Centurini, temps : 1 h. 23' 08'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Ira*, à M. Guigno, temps : 1 h. 23' 33''.

*Cinquième jour.*

**DEUXIÈME SÉRIE.** — Yachts au-dessus de 1 tonneau n'excédant pas 2 tonneaux 5/10.

- Prix de la Colonie Anglaise* (parcours 10 milles) :
- 1<sup>er</sup>, *Sander*, à M. D. Centurini, temps : 5 h. 27' 02'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Guibel*, à MM. Chauchard et Gibert, temps : 5 h. 55''.

**PREMIÈRE SÉRIE.** — Yachts n'excédant pas 1 tonneau.

- Prix de la Colonie Italienne* (parcours 10 milles) :
- 1<sup>er</sup>, *Fram*, à M. L. Lavarello, temps : 5 h. 35' 12'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Catalina*, à M. R. Ravano, temps : 5 h. 38' 08'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Ira*, à M. E. Giugno, temps : 6 h. 06' 34''.

**Croisière Monaco-Nice**

**PREMIÈRE CLASSE.** — Yachts au-dessus de 10 tonneaux :

- 1<sup>er</sup>, *Magdalen*, à M. Toniatti, temps : 3 h. 18' 40'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Caprice*, à M. Anatra.

**DEUXIÈME CLASSE.** — Yachts au-dessus de 2 tonneaux 5/10 n'excédant pas 10 tonneaux :

- 1<sup>er</sup>, *Titave*, à M. Damoy-Picon, temps : 3 h. 21' 30'' ;
- 2<sup>e</sup>, *Léda*, à M. Fava, temps : 3 h. 24' 03'' ;
- 3<sup>e</sup>, *Gluckauff*, à M. Stenio, temps : 3 h. 27' 36'' ;
- 4<sup>e</sup>, *Sfinge*, à M. Anatra ;
- 5<sup>e</sup>, *Los Dos*, à M. Rossi.

*Nemesi* ne coupe pas la ligne.

Cette année, comme toujours, la loterie des enfants pauvres a été un véritable succès. Placée sous le haut patronage de Son Altesse Sérénissime, organisée par les Dames de Saint-Maur, elle trouve auprès de notre généreuse population une sympathie toujours croissante. Aussi les séries ont-elles été plus nombreuses encore que

par le passé et plus rapidement enlevées, paraît-il, grâce au concours actif de plusieurs personnes dévouées à l'œuvre.

C'est dans la grande salle du Pensionnat, le 29 mars dernier, qu'a eu lieu le tirage. M<sup>r</sup> l'Evêque avait bien voulu présider la fête et le vaste hall était comble. La distribution des lots était faite par les anciennes élèves qui se sont acquittées de leur tâche avec cette aisance modeste et gracieuse, caractéristique d'une bonne éducation. On a beaucoup remarqué les chœurs et récits qui servaient d'intermèdes. Point banals du tout, ils ont été produits par les jeunes élèves avec une sûreté, un charme de diction qui donnaient à cette petite fête un cachet tout spécial de distinction. Un duo de piano et violon, exécuté par M<sup>me</sup> Grasso et M<sup>lle</sup> M.-T. Gastaldi, a été vivement applaudi, et il le méritait.

Monseigneur a clos la séance par une de ces petites allocutions dont il a le secret, toutes faites de bonne grâce et d'à propos, dans lesquelles il a le talent de n'oublier rien, ni personne.

Un public d'élite garnissait, mercredi dernier, la salle de théâtre du Palais des Beaux-Arts, où les artistes de la Comédie-Française représentaient, pour la première fois, le *Droit à l'Amour*, pièce en un acte, de M. Charles Sauerwein.

La thèse en est une d'une généreuse hardiesse : Jacques Desgaret a l'intention de se marier avec Jeanne Duharme, une jeune fille, dont jadis un autre fiancé abusa et qui fut abandonnée par son séducteur. La jeune fille a-t-elle encore droit à l'amour? Peut-elle consentir, en toute loyauté, à épouser un homme qui l'aime et qu'elle aime, et qui, ayant lui-même conquis par la ruse d'autres femmes, ne se croit pas tenu d'une rigueur trop absolue contre celle en faveur de qui plaident son inexpérience et sa confiance ingénue. M. Sauerwein résout ce débat social et psychologique par l'affirmative, au cours d'un dialogue frémis-sant et nerveux qui témoigne de fortes qualités dramaturgiques. Ce qui rehausse l'intérêt de ce conflit passionnel, c'est que Jeanne Duharme, se jugeant indigne de tant de générosité, refuse d'être la femme de Jacques et lui offre d'être sa maîtresse. Mais, dans cette lutte entre ces deux êtres, grandis par la passion, la noblesse virile finit par l'emporter sur celle de la femme.

La pièce est remarquablement écrite, en répliques serrées qui portent et soutiennent le débat depuis le commencement jusqu'à la fin. On y sent une âme vibrante et généreuse dont l'ardeur circule à travers toute l'œuvre.

M<sup>lle</sup> Piérat, émouvante et vivante, M. Fenoux, de véhémence passionnée, M. Henry Mayer, de correction parfaite, ont contribué, par une interprétation de premier ordre, au succès de ce petit acte, auquel le public a fait un accueil aussi chaleureux que mérité.

La représentation avait débuté par la *Nuit d'Octobre*, d'Alfred de Musset, exquisément dialoguée par M<sup>lle</sup> Piérat, et M. Jacques Fenoux.

S. A. S. le Prince Albert avait tenu à rehausser de Sa présence l'éclat de cette brillante matinée littéraire.

Au vingtième Concert classique, M. Léon Jehin avait inscrit l'ouverture de *Frithiof*, de Dubois, œuvre remarquablement écrite sur une légende scandinave et qui fut supérieurement exécutée. Venait ensuite *Harold en Italie*, symphonie descriptrice de Berlioz, pour orchestre et alto principal; cette vaste et belle composition comprend quatre parties, dont la première, d'un caractère mélancolique, se termine dans une explosion joyeuse; la *Marche des Pèlerins*, où se développent des arpegges d'alto, a obtenu un vif succès; la *Sérénade d'un montagnard* est d'une couleur fort originale. Enfin, l'œuvre se termine par l'*Orgie des Brigands*, qui a valu des applaudissements répétés à l'orchestre ainsi qu'à M. Van Hout, l'altiste fort remarquable spécialement engagé pour interpréter *Harold en Italie*.

L'auditoire a fait ensuite un accueil flatteur aux *Préludes symphoniques* de M. Desjoyaux, dont le *Menuet provençal* a dû être bissé; ce jeune compositeur n'ignore aucune des ressources de l'orchestration, et son inspiration s'est très heureusement épanouie dans le sujet féerique sur lequel il a brodé les thèmes de ses préludes.

Ce fut ensuite le tour de M. Van Hout qui, sur la viole d'amour, ancien instrument à six ou sept cordes, charma l'auditoire en interprétant l'admirable *Aria*, de Bach, puis un joli *Menuet* de Milandre.

Le Concert se terminait par le brillant *Carnaval* de Dvorak, conduit par M. Jehin avec son autorité habituelle.

\* \* \*

Au Concert moderne de dimanche on a fait fête à M<sup>me</sup> Marthe Chassang, une délicate cantatrice, qui s'est faite apprécier dans l'air de Salomé d'*Hérodiade* et dans deux mélodies de Schubert. La partie symphonique du programme était consacrée, sous la direction de M. Léon Jehin, à la première audition d'une poétique suite d'orchestre de R. Balliman, et sous la direction de M. A. Luigini à l'audition d'œuvres de ce dernier. Le public a fait un accueil flatteur à *Carnaval turc*, *La Voix des Cloches*, *Divertissement*, *Sérénade romantique*, etc., toutes compositions témoignant chez M. Luigini d'une réelle inspiration mélodique jointe à une facture impeccable. L'orchestre a brillamment interprété ces œuvres et a eu sa large part de succès.

A l'occasion des fêtes de Pâques, les travaux de dessin des élèves de l'école communale de garçons ont été exposés dans le préau de l'établissement, place de la Visitation, 2.

Le public pourra visiter cette intéressante exposition du 4 au 10 courant, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Le service d'été du bureau téléphonique de la Principauté a commencé le 1<sup>er</sup> avril.

Le bureau central est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Dans son audience du 29 mars 1904, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Mondière Jean-Félix, né à Lyon (Rhône) le 14 août 1873, garçon d'hôtel, sans domicile fixe, six jours de prison et 50 francs d'amende, pour infractions à un arrêté d'expulsion et à la police des chemins de fer ;

Vigoureux Stanislas, né à Hyères (Var) le 13 février 1846, boulanger, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jeudi 7 avril 1904, à 2 heures et demie

**21<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE**

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours de M. MORITZ ROSENTHAL, pianiste

- Fidelio*, ouverture..... Beethoven.
- Concerto en mi mineur*, pour piano et orchestre. Chopin.  
M. M. ROSENTHAL.
- Les cloches*, poème symphonique..... Léo Sachs.  
(Première audition).
- Fresques antiques* (1<sup>re</sup> audition). .... Rhéné-Baton
- Don Juan*, fantaisie pour piano et orchestre Liszt.  
M. M. ROSENTHAL.
- Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg*... Wagner.  
(Ouverture).

**La Vie Artistique**

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

sous le haut patronage de

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**AIDA**, opéra en 4 actes et sept tableaux de GIUSEPPE VERDI. — Distribution : Aïda, M<sup>me</sup> Russ; Amneris, M<sup>me</sup> Guerrini; Isis, M<sup>me</sup> Moser; Prêtresse, M<sup>me</sup> Girerd; Radhamès, M. Caruso; Amonasro, M. Renaud; Ramphis, M. Arimondi; le Roi, M. Aumonier; le messager, M. Borie.

La Saison lyrique vient de se terminer on ne peut plus brillamment par une superbe représentation d'*Aïda*, et c'est avec un très réel enthousiasme que l'on a applaudi non seulement le chef d'œuvre de la seconde période de la carrière de Verdi, mais encore les excellents interprètes, en tête desquels il faut signaler M<sup>me</sup> Russ, dont la grande intelligence artistique a beau jeu dans le rôle de la princesse éthiopienne; M. Caruso, qui a présenté au public un Radhamès comme il n'en avait jamais vu, et qui doit compter parmi ses éclatants succès (car chacune de ses créations en est un), et M. Renaud, dont la voix magnifique se prête si bien au rôle d'Amonasro.

A côté de ces grands maîtres de la scène lyrique, il est juste d'attribuer une part dans le grand succès d'interprétation à M. Arimondi, qui a fait une remarquable composition du rôle de Ramphis, à

M. Aumonier, qui se faisait applaudir dans le personnage du Roi, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Girerd, dont on a une fois de plus apprécié les qualités artistiques dans l'interprétation de la prêtresse, et à M. Borie, le messager.

Le chœurs ont été le couronnement d'un aussi parfait ensemble, et l'orchestre, admirablement conduit par M. Arturo Vigna, nous a joué, déclamé, nuancé la partition d'*Aïda* de façon absolument supérieure.

Très admiré le ballet réglé par M<sup>me</sup> Gedda.

On sait dans quelles circonstances Verdi écrivait *Aïda* pour satisfaire au désir que lui avait été exprimé par le Kédivé d'Egypte. M. d'Ormeville fut chargé de monter ce nouvel ouvrage en grand spectacle. Au moment des répétitions — c'est un curieux détail à mentionner — Ismaël Pacha fit appeler l'*impresario* et lui dit :

— Eh bien, M. d'Ormeville, qu'en pensez-vous de notre *chère... très chère Aïda*? (les frais de ce spectacle dépassaient le million!).

— Je pense, — répondit d'Ormeville au vice-roi, — qu'après la représentation, Votre Altesse *chérira Aïda* de tout cœur sans la trouver *trop chère*...

— Vous êtes un homme d'esprit, ajouta en souriant le Kédivé.

En effet, le spectacle fut digne du Palais des Pharaons, comme il l'a été ensuite de toutes les grandes scènes d'Europe et du monde entier.

Nous avons déjà analysé la partition d'*Aïda* à cette même place, il n'y a pas longtemps, et l'œuvre, à l'heure actuelle, est trop connue pour avoir à recommencer. Disons seulement que dans *Aïda*, comme dans toutes ses dernières compositions théâtrales, Verdi, tout en faisant chanter de tendres et voluptueuses mélodies, a su dessiner d'une main délicate et élégante les différentes scènes de son drame, en les peignant, en les ciselant au gré de l'inspiration de son génie si fécond.

La pièce elle-même est riche en situations musicales, quoique son intérêt ne saurait absorber l'attention du public aux dépens de la partition.

Verdi, on le sait, était un maître exceptionnel en fait de combinaisons harmoniques : nul ne l'eût dépassé dans la connaissance de toutes les ressources d'instrumentation, et la science se mariait à souhait, dans ses opéras, à la variété des motifs et à la facilité de l'inspiration. Satisfaire les artistes et les érudits, en même temps que les gens du monde, voilà le secret!... Bien que la chose, en musique, soit difficile, le génial compositeur en a résolu le problème : dans sa musique à lui, les uns peuvent admirer de merveilleux travaux d'orchestre, les autres fredonner, après le théâtre, un air, un motif, un duo...

En résumé, toute la partition d'*Aïda* est d'une conception très élevée, imprégnée à la fois d'un subtil parfum oriental et d'une poésie exquise. Elle est, en même temps, remplie d'effets d'une rare puissance : et ce sont des effets de couleurs et de lumière.

Il fallait, avant tout, nous transporter en Egypte. De même que la sincérité colore, pour ainsi dire, le sentiment musical et l'action dramatique, la fidélité de la reproduction des lieux, par les décors, ajoute à l'impression esthétique le charme des yeux.

*Aïda* n'est-elle pas, même sous le rapport de la mise en scène, particulièrement à Monte Carlo, l'un des spectacles les plus complets et les plus grandioses qu'on puisse rêver?

Certes, l'art du décorateur ne saurait guère dépasser les tableaux reproduisant les lieux où l'action se développe ; mais quel *crescendo* d'admiration obtenu par ce luxe égyptien au temps des Pharaons, ainsi que par les ravissants costumes, dessinés et mis au point par de véritables doigts de fées !

L'effet total de ce spectacle sur le public est toujours immense : depuis la première jusqu'à la dernière note, l'auditoire reste sous l'impression d'un enchantement.

Oh! céleste *Aïda*!

Fernand PLATY.

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

**LE DÉDALE**, pièce en 5 actes de M. PAUL HERVIEU.

Notre magnifique saison d'opéra est à peine terminée que voici quelques nouvelles soirées d'art, qui vont briller d'un éclat particulier, grâce au concours des artistes de la Comédie-Française. Ce fut d'abord samedi soir la représentation du *Dédale*, le récent succès de la maison de Molière. Dans cette pièce, le magistral auteur de *l'Enigme*, de *la Course du Flambeau* et des *Tenailles* a posé le problème du divorce d'une manière fort originale et tout à fait pathétique; une femme loyale et de grand cœur, Marianne, a divorcé d'avec M. de Pogis, qui l'a trompée, et elle s'est remariée quelques années après avec Guillaume de Breuil,

un honnête homme qu'elle estime infiniment. Or le jeune fils qu'elle a eu de son premier mariage étant tombé gravement malade, cette circonstance fortuite réunit autour du chevet de l'enfant la mère et le père, Marianne et M. de Pogis.

Le contact journalier, les angoisses communes font renaître au cœur de Marianne un amour mal éteint, et celle-ci, dans un instant d'abandon, cède aux sollicitations ardentes de son ancien mari. Profondément loyale, lorsqu'elle revient au vrai domicile conjugal, elle ne peut se retenir de tout avouer à Guillaume de Breuil. Et cette situation tragique est sans issue, car l'on comprend que la femme qu'est Marianne ne puisse plus se résoudre à vivre ni avec celui qu'elle aime, ni avec celui qu'elle estime et à qui elle appartient désormais légalement : c'est le « Dédale », dont la seule solution logique et possible est la mort des deux hommes, ce qui est, on le sait, celle qu'a adoptée M. Paul Hervieu, solution qui fut d'ailleurs critiquée, bien qu'il soit difficile d'en admettre une autre, étant donnés les êtres en présence.

Est-il besoin de dire que ce beau conflit passionnel fut supérieurement interprété par les artistes de la Comédie-Française, créateurs de la pièce.

Le public, de suprême élégance, qui garnissait la salle a littéralement acclamé à chaque acte tous ces remarquables artistes : M<sup>me</sup> Bartet, si émouvante, douloureuse et frémissante dans le rôle de Marianne; M. Le Bargy, séduisant et passionné; M. Paul Mounet, sobre et dramatique; et dans les rôles de second plan M<sup>mes</sup> Pierson, du Minil, Lecote et MM. Henri Mayer et L. Delaunay, qui complétaient admirablement ce rare ensemble.

Ce soir représentation du *Marquis de Priola*, qui est également, on le sait, un des grands succès actuels de la Comédie-Française.

A. M.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 Mars au 3 Avril 1904

GÈNES, vap. <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
MENTON, yacht à voiles <i>Harlequin</i> , fr., c. Bourguin,	sur lest.
— yacht à vapeur <i>Vanessa</i> , angl., c. Cockerill.	—
GÈNES, cutter <i>Vittorioso</i> , ital., c. Bianchi,	houille.
CANNES, yacht à vap., <i>Aldebaran</i> , angl., c. Irny,	sur lest.
GÈNES, yacht à vapeur <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	—
— vapeur <i>San Clemente</i> , ital., c. Raffaele,	—

Départs du 27 Mars au 3 Avril

GÈNES, vapeur <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
NAPLES, yacht à vap., <i>Nahma</i> , amér., c. Harvey,	—
A LA MER, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	sur lest.
NICE, yacht à vapeur <i>Pi Ouit</i> , fr., c. Armand,	—
BEAULIEU, yacht à vap. <i>Aïda</i> , fr., c. Sale,	—
AJACCIO, yacht à vap. <i>Vanessa</i> , angl., c. Cockerill,	—
SAINTE-JEAN, cutter <i>Vittorioso</i> , ital., c. Bianchi,	houille.
VIGO, vapeur <i>San Clemente</i> , ital., c. Raffaele,	sur lest.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Lundi 11 Avril 1904**, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1903-1904 ;
- Rapport des Commissaires ;
- Approbation des comptes, s'il y a lieu ;
- Fixation du dividende ;
- Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur indemnité.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Albert THOMAS, négociant à Monaco, sont invités à se rendre, le douze avril courant, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au

Palais de Justice, à Monaco, pour assister à la reddition de compte du Syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> CARRIÈRE, licencié en droit,  
notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M<sup>e</sup> CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 12 mars 1904, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le 22 du même mois, volume 86, numéro 22, M. Dieudonné-Marie-Louis-Pierre-Charles-Lucien-Fortuné ESCOFFIER, propriétaire-rentier, et M<sup>me</sup> Louise-Joséphine-Marie-Thérèse DE MULLENHEIN-ROSEBOURG, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Nice, promenade des Anglais, 15, ont vendu à M. Secondin ARMITA, architecte, et M<sup>me</sup> Antoinette-Valentine RAPAIRE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, une propriété située à Monaco, section de Monte Carlo, boulevard des Moulins, d'une superficie de mille vingt-sept mètres environ, cadastrée numéros 119, 120 F et 121, section E, se composant :

1° D'une villa, dénommée *Villa Voliver*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, avec magasin sur le boulevard ; 2° d'une autre villa, dénommée *Villa Charles*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée ; 3° et d'un jardin avec terrain à bâtir, autour des dites villas. Le tout confrontant : du nord, une avenue nouvellement créée ; de l'est, M. Autran ; du midi, une nouvelle avenue, autrefois chemin de l'Annonciade, et de l'ouest, les acquéreurs et le chemin de la Noix.

Cette vente a été faite au prix de cent mille francs. Domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Carrière, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 1<sup>er</sup> avril 1904.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre des inscriptions d'hypothèques légales, sur l'immeuble vendu, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Dûment enregistré. Pour extrait :  
CARRIÈRE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent quatre, les Domaines de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, ont acquis de madame Marie-Valentine ARBAN, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Sainte-Cécile, veuve de Monsieur Jean-Pierre-Marcel-Numa BRIGUIBOUL, moyennant, en sus des charges, un prix principal de cent trois mille francs.

Un terrain en nature de rochers, situé à Monaco, section de la Condamine, entre l'avenue de Monte Carlo et le rivage de la mer, en face l'hôtel Beau-Rivage appartenant à Madame veuve Briguioul,

Ledit terrain, d'une superficie de mille deux cent quatre-vingt trois mètres carrés dix-huit décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 496 de la section B, confinant : au midi, le domaine maritime ; au nord, l'avenue de Monte Carlo ; et des deux bouts, à l'est et à l'ouest, les Domaines de S. A. S.

Pour l'exécution dudit contrat domicile a été élu en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Une expédition transcrite du même contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété acquise par les Domaines de Son Altesse Sérénissime, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles auront à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchues de tous droits sur ladite propriété.

A Monaco, le cinq avril mil neuf cent quatre.

Signé : Alex. EYMIN.

OCCASION A SAISIR

CAFÉ A VENDRE

(Prix du matériel)

S'y adresser : Café International  
A MONACO